



ASSOCIATION GENAS YOGA

PV Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2026

Exercice 2024/2025

Lieu : salle le jeune, à Genas

24 Personnes étaient présentes :

Dont

Madame Christine LIATARD : Conseillère Municipale Adjointe, en charge des Sports

Monsieur Gérard LHOPITAL- Madame Agnès BADIN – Monsieur Frédéric FUZIER nos professeurs de Yoga et les membres du bureau

106 Personnes étaient représentées : (pouvoirs)

Nous étions **214** Adhérents pour la saison 2024-2025

Le quorum est donc atteint (*quorum AG = 1/3 des adhérents soit 71 membres*)

L'AG peut donc délibérer.

Ordre du jour

- Rapport moral - vote 1
 - Bilan financier – vote 2
 - Renouvellement du bureau et acte de candidature
 - Projets :
 - ! Forum
 - ! Evènement culturel
 - ! Stages
 - Questions diverses
-

! RAPPORT MORAL

- L'association a été fondée le 15 février 1992 entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, et le décret du 16 août 1961, ayant pour titre « Genas Yoga Iyengar »

Cette association a pour but la pratique du yoga.

Les horaires des cours restent inchangés, soit 9 cours. Les cours adultes tous niveaux du lundi – mercredi et vendredi sont dispensés par :

Gérard LHOPITAL, Professeur certifié méthode Iyengar.

Ils se déroulent Salle n° 2 – Complexe Marcel Gonzalez Rue de la Fraternité à GENAS les :

Lundi : 14 h 30 – 16 h 00
Mercredi: 17 h 15 – 18 h 30
18 h 45 – 20 h 00
20 h 00 – 21 h 30

Agnès BADIN, Professeur certifié méthode Iyengar :

Mercredi : 14 h 00 – 15 h 00
Mercredi : 15 h 30 – 16 h 45
Vendredi : 12 h 30 – 13 h 45
Vendredi : 18 h 00 – 19h 15 et 19h30 – 20 h 45 : une semaine sur deux

Frédéric FUZIER, Professeur formation initiale Green Yoga, certifiée RYS 200 Yoga Alliance Internationale

Vendredi : 18 h 00 – 19h 15 et 19h30 – 20 h 45 : une semaine sur deux

- Pour l'exercice 2024/2025, Les 214 adhérents, en début de saison

ETAT AU 1^{er} OCTOBRE 2024

	GENASSIENS	CCEL	EXTERIEURS	TOTAL
FEMMES	131	6	28	165
ADO.	0			0
HOMMES	29	12	8	49
TOTAL	160	18	36	214

160 genassiens, 36 extérieurs et 18 CCEL.

En fin de saison 201 adhérents

Vote du rapport moral :

Abstentions : 0 - Contre : 0, le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents et représentés

-

! BILAN FINANCIER

ANNEE 2024/2025 :

CHARGES	DEPENSES 2024/2025	PRODUITS	RECETTES 2024/2025
	MONTANT		MONTANT
60 - ACHATS	2007.16	70 - solde bancaire	1008.50
Fluides : eau, EDF, GDF			
Fournitures d'entretien et petit équipement	686.27	Solde au 01/09/2024	1008.50
Fournitures administratives	415.54		
Achat matériel yoga..	905.35		
61/62 - SERVICES EXTERIEURS	1424.03		
Abonnement			
Entretien et réparations			
Assurances	270.80		
Abonnement OVH + ZOOM	156.73		
Contre le cancer	350.00	74 – SUBVENTIONS indirectes	0
Cotisation internet		Etat	
réceptions, Kdo*	611.50	Commune : 2324.41€	*
		Autres chômage partiel	0
Divers et comité des fêtes	35.00		
63 - IMPOTS ET TAXES			
64 - CHARGES DE PERSONNEL	48704.82	75 - AUTRES PRODUITS	49198.50
Rémunération du personnel	22112.35	Cotisations adhérents	48147.50
Charges sociales + prélèvement source	22142.47	Autres stages	521.00
Autres charges de personnel : stages	1450	Matériel	530.00
66 - CHARGES FINANCIERES	70.90	76 - PRODUITS	0
			0
Frais bancaires – prele sepa	70.90		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
			50207.00
TOTAL CHARGES	49206.91	TOTAL PRODUITS	
RESULTAT		RESULTAT	1000.09

! La mairie ne nous verse pas de subventions directes, mais nous vous rappelons qu'elle nous octroie des aides indirectes qui s'élèvent à 2487.00 € pour l'exercice 2025, cela concerne le temps d'occupation des salles 2- boxe etc....

! ANNEE 2025/2026 : budget prévisionnel

CHARGES	PREVISIONS 2025/2026	PRODUITS	PREVISIONS 2025/2026
	MONTANT		MONTANT
60 – ACHATS / fournitures	2000.00	70 - solde au 01/09/2024	1000.09
61/62 - SERVICES EXTERIEURS	1500.00		
63 - IMPOTS ET TAXES			
64 - CHARGES DE PERSONNEL	44500.00	75 - AUTRES PRODUITS	49500.00
66 - CHARGES FINANCIERES	70.00	76 - PRODUITS FINANCIERS	0
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	.	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL CHARGES	48070.00	TOTAL PRODUITS	50500.09
RESULTAT		RESULTAT	1800.09

Vote du rapport financier :

Abstentions : 0 - Contre : 0, le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents et représentés

! RAPPORT D'ACTIVITE :

Pour la saison 2025/2026 :

➤ L'adhésion annuelle était de :

- 15€ **par famille** (conjoint + enfants) habitant à Genas
- 18€ **par famille** (conjoint + enfants) habitant **hors de Genas**
- 15€ pour **une** personne individuelle habitant Genas
- 18€ pour **une** personne individuelle **n'habitant pas Genas**

Les **adhésions** sont **inchangées**,

Pour la saison 2025/2026 : les cotisations par trimestre étaient pour :

- 1 personne = 75€
- 2 personnes d'une même famille = 145 €

- 3 personnes d'une même famille = 215 €
- 2 cours/semaine = 130 €
- Carte de 10 cours (uniquement pour le yoga doux) : 120€

Saison 2025/2026	Adhésions annuelles	Cotisations tri- mestrielle	Cotisations annuelles	Total an- nuel adh. + cot.
Genas individuel	15 €	75 €	225 €	240 €
Extérieur individuel	18 €	75 €	225 €	243 €
Genas Famille 2 personnes	15 €	145 €	435 €	450 €
Genas Famille 3 personnes	15 €	215 €	645 €	660 €
Extérieur famille 2 personnes	18 €	145 €	435 €	453 €
extérieur famille 3 personnes	18 €	215 €	645 €	663 €
Genas 2 cours/semaine	15 €	130 €	390 €	405 €
Extérieur 2 cours/semaine	18 €	130 €	390 €	408 €
Genas 3 cours/semaine	15 €	180 €	540 €	555 €
Extérieur 3 cours/semaine	18 €	180 €	540 €	558 €
Carte 10 cours pour yoga doux	15 ou 18 €	120 €		135 ou 138 €

Pour la saison 2026/2027 : tarifs inchangés .

-

! COMPOSITION DU BUREAU actuel :

Présidente : Mme Françoise BOTTEX-ANCIAN

Trésorière : Odile BASSO

Secrétaire-: Annie PRINCIPAL

Sans fonction : Agnès BADIN

Les membres du bureau restent en fonction et nous les en remercions vivement

Aucune candidature

! **POINTS DIVERS**

Pour ce nouvel exercice, nous avons plusieurs projets que nous aimerions mener à bien :

- ! Participation à la Formation des professeurs
- ! Stages trimestriels des adhérents, en vue d'assurer à moyen terme la continuité des cours de yoga dans notre ville – canton.
- ! Une séance d'essai gratuite est proposée à tout nouvel adhérent sur le mois de juin et de septembre
- ! Participation au forum des associations
- ! Participation aux événements culturels dans la mesure du possible : mémoire et patrimoine – Parcours du cœur
- ! Maintenance du site web avec formation des membres du bureau
- ! Achat de matériel – à définir avec les professeurs

Vote du rapport d'activité :

Abstentions : 0 - Contre : 0, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité des présents et représentés

Quelques informations / ces dates seront à confirmer

- Le repas de fin d'année aura lieu le **mercredi 17 juin 2026 à 20h30 salle Marius Berliet**
Nous restons sur la formule pique-nique, plus convivial. Les boissons seront offertes par l'association.
Les cours de 18h45 et 20h sont regroupés. Le cours commencera à **19h**
- Le dernier cours de la saison aura lieu le **vendredi 19 juin 2026**
- Le forum des associations aura lieu le **05 septembre 2026**
- La reprise des cours aura lieu : **14 septembre 2026.**
- **Prochaine AG 2026 : mercredi 10 mars 2027**

La parole est donnée à Christine Liatard : Christine remercie les membres du bureau. Les adhérents ne se rendent pas compte du travail accompli par les membres du bureau pour gérer une association. Compte tenu des élections municipales dimanche 15 mars 2026, aucune information ne peut être divulguée.

La parole est donnée à Gérard Lhopital : Gérard profite de l'occasion pour remercier la présidente et les membres du bureau, et se rend compte du travail effectué en temps et en heure, merci.

La parole est donnée à Agnès Badin : Tout va bien, en ce qui concerne les cours de yoga doux, nous entamons la troisième année pour le cours de 14h00 et la deuxième année pour le cours de 15h30 également le mercredi.

Les adhérents sont très assidus et très heureux de se retrouver.

Par compte, nous constatons que nous avons du mal à faire venir les jeunes adultes.

Agnès remercie tous les adhérents présents de leur soutien.

La parole est donnée à Frédéric Fuzier : Cette année, nous avons avec Agnès dispenser les cours du vendredi 18h et 19h15 en alternance, ce qui a pour avantage de nous libérer un Week end sur deux. Afin d'être cohérent, nous nous concertons au préalable.

La parole est donnée aux adhérents :

- Evelyne Becaud – Vialatte : souligne la très bonne ambiance du bureau apaisé qui se répand sur l'ensemble des cours.

Nous remercions tout d'abord :

-Gérard LHOPITA L- Agnès BADIN et Frédéric FUZIER pour leur professionnalisme, disponibilité et écoute,

- Mme LIATARD, adjointe aux sports pour son écoute, ainsi que les adhérents ici présents.

Avant de passer au pot de l'amitié, nous allons procéder au tirage au sort pour la remise de 10 lots. Nous demandons à Monsieur Lortet de venir effectuer le tirage, les heureux gagnants sont : Martine Turci – Anne Sophie MOLINAS – Monique Lortet – Evelyne Beacaus-Vialatte – Jacqueline Tisot – Joelle Vincent -Veronique Menguy Munoz – Gerard Etori – Veronique Porchet Guinet et Muriel Bonazzi.

L'AG se termine à 22 h00 par un mot de l'amitié.



Quelques Rappels :

Titre 1: Membres

Article 2: Adhésion-Participation aux cours

L'adhésion et la participation aux cours permettent de payer les assurances et les frais de fonctionnement dont la plus grande partie est constituée des salaires des professeurs et charges sociales.

Les montants de l'adhésion et de la participation trimestrielle aux cours sont fixés annuellement par le bureau.

Pour faciliter les tâches administratives du bureau (dont les membres sont des adhérents bénévoles), chaque adhérent réglera son adhésion et sa cotisation aux cours en début de saison

Compte tenu de la pandémie que nous avons vécu ces deux dernières années, nous avons pris la décision de revenir à une cotisation trimestrielle et non annuelle.

- ! Toute adhésion versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement d'adhésion en cours d'année en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.
- ! Les membres d'honneur ne paient pas d'adhésion sauf s'ils décident de s'en acquitter de leur propre volonté.
- ! En cas de **maladie avec hospitalisation** ou de force majeure, la participation aux cours sera remboursée au prorata du nombre de cours restants, **sous réserve** que le certificat médical soit envoyé **sous 72 heures** au président : faire la demande par écrit au président. Le bureau décidera du bien-fondé du remboursement.
- ! Aucune somme ne sera versée directement aux professeurs par les adhérents.